

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1906, M. le Baron Ernest von Bibra, Capitän-Leutnant à l'Etat-Major Général de la Marine Allemande, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Une Ordonnance du même jour accorde la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe au sieur Gossmann, valet de chambre,

Et la Médaille d'honneur de 3<sup>e</sup> classe au sieur Gustave Höhdorf, laquais, tous deux au service de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**  
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. M. le Roi de Suède, accompagné de cinq personnes de Sa suite, a fait, lundi après-midi, la visite du Musée Océanographique, où Il a été reçu par LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héritaire. Sa Majesté S'est ensuite rendue à bord du yacht *Princesse-Alice* dont Elle a visité toutes les installations scientifiques.

La fête annuelle de charité donnée au Casino de Monte Carlo, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert, au profit de la caisse de secours du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne, a eu lieu mardi dernier, avec un exceptionnel éclat, ainsi qu'en a témoigné le total de la recette qui s'est élevé à plus de cent mille francs.

A huit heures et demie, S. A. S. le Prince Albert, en compagnie de S. M. le Roi Oscar de Suède et de S. A. S. le Prince Louis, a été reçu à l'entrée du théâtre par M. le Consul Rosset et les membres du Bureau du Comité Italien. Après avoir répondu aux paroles de bienvenue et de gratitude du Consul, Son Altesse Sérénissime a dit en quelle particulière estime Elle tient la laborieuse et intéressante colonie italienne de ce pays. Le Prince a ensuite invité M. Rosset à venir prendre place dans sa loge, pour assister à la représentation.

La salle était très brillamment garnie, et dans les loges mises à leur disposition par M. le Maire de Monaco et par la Direction de la Société des Bains de Mer, on remarquait, en grande tenue, les Officiers de terre et de mer envoyés d'Italie et de France pour assister à la fête.

La présence de S. M. le Roi Oscar dans la loge princière a rehaussé l'éclat de cette soirée de gala. Sa Majesté et Leurs Altesses Sérénissimes ont été saluées par l'*Hymne Suédois* et l'*Hymne Monégasque*, après lesquels l'orchestre a joué la *Marche Royale Italienne* et la *Marseillaise*, en l'honneur

des Officiers présents. Les quatre chants nationaux ont été chaleureusement applaudis par toute l'assistance qui les a écoutés debout.

On lira plus loin le compte-rendu de la belle représentation du *Démon* qui a été magnifiquement donné et interprété.

Après le dernier acte, la foule des spectateurs s'est répandue dans l'atrium qui avait été, comme naguère pour la soirée de charité de la Colonie française, somptueusement décoré et illuminé, les couleurs nationales d'Italie remplaçant naturellement celles de la France et se mêlant gaiement aux couleurs monégasques. Aux rythmes entraînants de deux orchestres jouant alternativement, on a dansé avec entrain jusqu'à plus de trois heures du matin. Pendant un repos, vers deux heures et demie, a été tirée la loterie dont voici les numéros gagnants :

1 <sup>er</sup> lot : N° 31.258	35 <sup>e</sup> lot : N° 5.460	69 <sup>e</sup> lot : N° 64.764
2 <sup>e</sup> » 31.072	36 <sup>e</sup> » 78.648	70 <sup>e</sup> » 62.329
3 <sup>e</sup> » 61.102	37 <sup>e</sup> » 35.267	71 <sup>e</sup> » 73.077
4 <sup>e</sup> » 59.413	38 <sup>e</sup> » 8.808	72 <sup>e</sup> » 7.604
5 <sup>e</sup> » 267	39 <sup>e</sup> » 5.327	73 <sup>e</sup> » 55.115
6 <sup>e</sup> » 64.468	40 <sup>e</sup> » 19.418	74 <sup>e</sup> » 71.271
7 <sup>e</sup> » 62.802	41 <sup>e</sup> » 26.893	75 <sup>e</sup> » 32.988
8 <sup>e</sup> » 37.757	42 <sup>e</sup> » 54.084	76 <sup>e</sup> » 78.172
9 <sup>e</sup> » 58.651	43 <sup>e</sup> » 71.325	77 <sup>e</sup> » 21.813
10 <sup>e</sup> » 11.559	44 <sup>e</sup> » 9.469	78 <sup>e</sup> » 76.658
11 <sup>e</sup> » 76.660	45 <sup>e</sup> » 27.511	79 <sup>e</sup> » 63.637
12 <sup>e</sup> » 72.435	46 <sup>e</sup> » 72.553	80 <sup>e</sup> » 19.597
13 <sup>e</sup> » 68.128	47 <sup>e</sup> » 63.102	81 <sup>e</sup> » 4.147
14 <sup>e</sup> » 1.289	48 <sup>e</sup> » 74.589	82 <sup>e</sup> » 62.553
15 <sup>e</sup> » 67.240	49 <sup>e</sup> » 31.039	83 <sup>e</sup> » 76.288
16 <sup>e</sup> » 29.444	50 <sup>e</sup> » 19.842	84 <sup>e</sup> » 61.135
17 <sup>e</sup> » 54.693	51 <sup>e</sup> » 73.295	85 <sup>e</sup> » 75.489
18 <sup>e</sup> » 6.804	52 <sup>e</sup> » 47.222	86 <sup>e</sup> » 82.163
19 <sup>e</sup> » 61.101	53 <sup>e</sup> » 49.523	87 <sup>e</sup> » 72.355
20 <sup>e</sup> » 17.353	54 <sup>e</sup> » 25.163	88 <sup>e</sup> » 65.456
21 <sup>e</sup> » 69.511	55 <sup>e</sup> » 79.564	89 <sup>e</sup> » 34.510
22 <sup>e</sup> » 78.644	56 <sup>e</sup> » 6.413	90 <sup>e</sup> » 23.054
23 <sup>e</sup> » 69.090	57 <sup>e</sup> » 33.840	91 <sup>e</sup> » 35.645
24 <sup>e</sup> » 72.008	58 <sup>e</sup> » 37.289	92 <sup>e</sup> » 28.334
25 <sup>e</sup> » 19.421	59 <sup>e</sup> » 32.182	93 <sup>e</sup> » 65.298
26 <sup>e</sup> » 17.067	60 <sup>e</sup> » 37.249	94 <sup>e</sup> » 54.547
27 <sup>e</sup> » 73.150	61 <sup>e</sup> » 11.603	95 <sup>e</sup> » 32.596
28 <sup>e</sup> » 54.595	62 <sup>e</sup> » 70.181	96 <sup>e</sup> » 48.983
29 <sup>e</sup> » 21.702	63 <sup>e</sup> » 65.345	97 <sup>e</sup> » 72.186
30 <sup>e</sup> » 73.673	64 <sup>e</sup> » 36.656	98 <sup>e</sup> » 44.373
31 <sup>e</sup> » 77.326	65 <sup>e</sup> » 46.349	99 <sup>e</sup> » 67.389
32 <sup>e</sup> » 65.989	66 <sup>e</sup> » 79.165	100 <sup>e</sup> » 73.593
33 <sup>e</sup> » 69.693	67 <sup>e</sup> » 55.118	101 <sup>e</sup> » 59.921
34 <sup>e</sup> » 72.336	68 <sup>e</sup> » 65.617	102 <sup>e</sup> » 46.372

Gros Lot : N° 6,798

Un groupe de riches hivernants appartenant à la Colonie anglaise a pris la louable initiative d'organiser une matinée artistique dans le but de fonder un lit anglais à l'Hôpital de Monaco. Cette initiative a aussitôt reçu le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert. La Société des Bains de Mer ayant, d'autre part, mis le Palais des Beaux-Arts, à la disposition des organisateurs, le succès de cette nouvelle fête de bienfaisance a été complet, ainsi qu'en fait foi le total de la recette qui s'est élevé à la somme de 25,000 francs.

Cette matinée avait attiré, vendredi après-midi, une affluence d'élite qui, dès deux heures et demie de l'après-midi, se pressait dans le hall de l'Exposition des Beaux-Arts où l'excellent petit orchestre dirigé par M. D. Thibault a donné un concert très applaudi. A trois heures et demie, a eu lieu dans la coquette salle de théâtre, pavoisée

pour la circonstance aux couleurs anglaises et monégasques, une matinée que LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héritaire ont honorée de leur présence. Leurs Altesses, accompagnées de M. le commandant Carr, aide de camp, ont été reçues sur le seuil du Palais par les membres du Comité ayant à leur tête M. J. Wiseman Keogh, vice-consul d'Angleterre. Après un échange de compliments et l'exécution par l'orchestre de l'*Hymne Monégasque* et du *God save the King*, Leurs Altesses Sérénissimes se sont rendues directement dans la salle de théâtre pour la représentation dont le programme comprenait une charmante opérette d'Offenbach, *le Mariage aux lanternes* (lestement enlevé par le baryton Alberthal, entouré de M<sup>lles</sup> Jane Lambert, Lebergry et Van Riel) et *Idylle Norvégienne*, gracieuse scène dansée et mimée de façon exquise par M<sup>lle</sup> Trouhanowa et M. Clustine.

A l'issue de ce spectacle charmant, donné devant une salle comble, le public s'est répandu dans le hall et les diverses salles de l'Exposition des Beaux-Arts dont les honneurs ont été faits à Leurs Altesses Sérénissimes par le dévoué secrétaire général, M. Jacquier.

La fête s'est terminée par le tirage d'une tombola qui était composée de fort jolis objets artistiques et dont le gros lot était un bijou d'une valeur de 2,000 fr.

Voici la liste des numéros gagnants :

1 <sup>er</sup> lot : N° 1.951	16 <sup>e</sup> lot : N° 1.953	31 <sup>e</sup> lot : N° 1.271
2 <sup>e</sup> » 545	17 <sup>e</sup> » 1.536	32 <sup>e</sup> » 1.104
3 <sup>e</sup> » 618	18 <sup>e</sup> » 622	33 <sup>e</sup> » 1.369
4 <sup>e</sup> » 849	19 <sup>e</sup> » 79	34 <sup>e</sup> » 613
5 <sup>e</sup> » 556	20 <sup>e</sup> » 90	35 <sup>e</sup> » 666
6 <sup>e</sup> » 39	21 <sup>e</sup> » 1.684	36 <sup>e</sup> » 20
7 <sup>e</sup> » 1.490	22 <sup>e</sup> » 1.591	37 <sup>e</sup> » 582
8 <sup>e</sup> » 814	23 <sup>e</sup> » 1.631	38 <sup>e</sup> » 1.554
9 <sup>e</sup> » 1.124	24 <sup>e</sup> » 656	39 <sup>e</sup> » 611
10 <sup>e</sup> » 1.484	25 <sup>e</sup> » 963	40 <sup>e</sup> » 1.388
11 <sup>e</sup> » 1.518	26 <sup>e</sup> » 281	41 <sup>e</sup> » 204
12 <sup>e</sup> » 562	27 <sup>e</sup> » 1.611	42 <sup>e</sup> » 1.516
13 <sup>e</sup> » 161	28 <sup>e</sup> » 496	43 <sup>e</sup> » 648
14 <sup>e</sup> » 1.510	29 <sup>e</sup> » 1.373	44 <sup>e</sup> » 1.628
15 <sup>e</sup> » 167	30 <sup>e</sup> » 1.439	45 <sup>e</sup> » 511

Gros lot : N° 1,053

Le concours d'élégance des voitures automobiles a été, cette année, un peu contrarié par les giboulées de mars, et c'est mercredi dernier, sous une averse qui n'a d'ailleurs duré que peu de temps, qu'on a assisté au coquet défilé des 38 voitures primées.

Toutes ces voitures, qui étaient remarquables tant au point de vue des perfectionnements mécaniques qu'à celui du confort et du bon goût de leur carrosserie, ont reçu, comme prix et souvenir de ce concours, de très artistiques objets d'art généreusement offerts par la Société des Bains de Mer. A cette distribution présidait M. Camille Blanc, qui était entouré des membres du jury composé de sportsmen délégués par l'Automobile Club de Nice.

Notre port et notre baie, qui vont être ces jours-ci tout aux canots automobiles, ont été, la semaine dernière, sillonnés par les élégants voiliers et,

malgré que le temps ne leur ait pas toujours été très favorable, nos Régates internationales annuelles se sont poursuivies et terminées fort brillamment.

Voici les résultats des diverses épreuves :

**Mardi 27 Mars.**

**PRIX DE S. A. S. LE PRINCE ALBERT 1<sup>er</sup>,** cinquième série (15 milles). — *Vhy-Not*, qui seul s'est présenté au départ, n'a pu accomplir, faute de vent, le parcours avant le coucher du soleil.

**PRIX DU YACHT CLUB DE FRANCE,** quatrième série (15 milles). — *Sally* se classe premier, ayant accompli le parcours en 7 h. 17' 49". *Leda* et *Foletto*, ses concurrents, ne peuvent accomplir le parcours avant le coucher du soleil.

**PRIX DE MONACO,** troisième série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Titave*; 2<sup>e</sup>, *Saturnia*. *Madeleine* abandonne au 2<sup>e</sup> tour.

**PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES,** deuxième série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Maïlena*; 2<sup>e</sup>, *Guibel*; 3<sup>e</sup>, *Enrica*. *Zénith* et *Monaco* abandonnent au 2<sup>e</sup> tour.

**PRIX DE LA CONDAFINE,** première série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Ambro*; 2<sup>e</sup>, *Teresita*; 3<sup>e</sup>, *Catalina*; 4<sup>e</sup>, *Yetta*. *Loup-Blanc*, *Côte-d'Azur* et *Colombe* abandonnent au 3<sup>e</sup> tour.

**Mercredi 28 Mars.**

**PREMIÈRE ÉPREUVE DE LA COUPE INTERNATIONAL SPORTING CLUB,** yachts de 1 tonneau et au-dessous (13 milles). — 1<sup>er</sup>, *Ambro*; 2<sup>e</sup>, *Catalina*; 3<sup>e</sup>, *Côte-d'Azur*; 4<sup>e</sup>, *Teresita*; 5<sup>e</sup>, *Yetta*; 6<sup>e</sup>, *Loup-Blanc*; 7<sup>e</sup>, *Colombe*.

**Jeudi 29 Mars.**

**COUPE SPRING,** cinquième série (15 milles). — 1<sup>er</sup>, *Vhy-Not*.

**COUPE LEDA,** quatrième série (15 milles). — 1<sup>er</sup>, *Sally*; 2<sup>e</sup>, *Leda*.

**COUPE TITAVE,** troisième série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Titave*; 2<sup>e</sup>, *Saturnia*.

**COUPE GUIBEL,** deuxième série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Guibel*; 2<sup>e</sup>, *Maïlina*; 3<sup>e</sup>, *Enrica*; 4<sup>e</sup>, *Monaco*. *Zénith* abandonne au 3<sup>e</sup> tour.

**COUPE YETTA,** première série (10 milles). — 1<sup>er</sup>, *Ambro*; 2<sup>e</sup>, *Catalina*; 3<sup>e</sup>, *Teresita*; 4<sup>e</sup>, *Côte-d'Azur*; 5<sup>e</sup>, *Yetta*. *Loup-Blanc* abandonne au 3<sup>e</sup> tour.

**Vendredi 30 Mars.**

**COURSE D'ENSEMBLE,** cinquième série (15 milles). — 1<sup>er</sup>, *Vhy-Not*.

**Quatrième et troisième série réunies (15 milles).** — 1<sup>er</sup>, *Saturnia*; 2<sup>e</sup>, *Sally*; 3<sup>e</sup>, *Leda*; 4<sup>e</sup>, *Titave*.

**Première et deuxième série réunies (10 milles).** — 1<sup>er</sup>, *Teresita* (1<sup>re</sup> série); 2<sup>e</sup>, *Enrica* (2<sup>e</sup> série); 3<sup>e</sup>, *Maïlena* (2<sup>e</sup> série). *Yetta* et *Loup-Blanc* ont abandonné au 1<sup>er</sup> tour. *Ambro* et *Catalina* ont abandonné au 2<sup>e</sup> tour. *Côte-d'Azur*, *Zénith* et *Guibel* abandonnent à l'arrivée.

**Samedi 31 Mars.**

**CROISIÈRE MONACO-NICE,** troisième classe, de 10 à 20 tonneaux. — 1<sup>er</sup>, *Vhy-Not*.

**Deuxième classe, de 2 à 10 tonneaux.** — 1<sup>er</sup>, *Sally*; 2<sup>e</sup>, *Titave*; 3<sup>e</sup>, *Saturnia*.

**DEUXIÈME ÉPREUVE DE LA COUPE INTERNATIONAL SPORTING CLUB.** — 1<sup>er</sup>, *Loup-Blanc*; 2<sup>e</sup>, *Teresita*; 3<sup>e</sup>, *Catalina*; 4<sup>e</sup>, *Ambro*; 5<sup>e</sup>, *Yetta*. *Côte-d'Azur*, ayant subi une avarie assez grave qui le privait de l'usage de son foc, a dû abandonner. *Colombe* a également abandonné à la fin du 1<sup>er</sup> tour.

**Dimanche 1<sup>er</sup> Avril.**

**ÉPREUVE FINALE DE LA COUPE INTERNATIONAL SPORTING CLUB.** — 1<sup>er</sup>, *Loup-Blanc*; 2<sup>e</sup>, *Ambro*. Une réclamation étant soulevée, ce résultat n'est pas définitif. Le Jury, après délibération, a renvoyé à vendredi prochain le procès de sa décision.

\* \*

A l'occasion des Régates, notre Société nautique a, selon sa courtoise coutume, tenu à offrir un banquet aux officiers et yachtsmen venus à Monaco pour assister ou prendre part à ces joutes internationales.

Ce banquet a eu lieu jeudi soir à 8 h. et demie à l'hôtel de Paris. S. Exc. M. le Gouverneur Général présidait, ayant en face de lui M. Néri, président de la Société des Régates. Autour d'eux se trouvaient : M. le contre-amiral Forest, président de la Société des Régates de Cannes; M. le capitaine de frégate comte Resio, commandant du contre-torpilleur italien *Nembo*; MM. les Consuls de France et d'Italie; M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement; M. Jaloustre, chef du cabinet de Son Altesse Sérénissime; M<sup>rs</sup>

Mercier, ancien aumônier de la Marine française; les délégués des diverses Sociétés de la Principauté, de nombreux yachtsmen de la région et des membres de notre Société des Régates, enfin les représentants des journaux locaux et régionaux.

Au champagne, M. le Gouverneur Général a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

L'ensemble des Sociétés Nautiques du Littoral forme une véritable famille, par la cordialité des sentiments dont tous leurs membres sont animés et par la courtoisie de l'accueil fait, à tour de rôle, par chacune de ces Sociétés à toutes les autres, à l'occasion des luttes annuelles. Comme dans les réunions de famille, ceux qui ont à prendre la parole sont assurés d'avance d'être écoutés avec sympathie. Dans la Principauté, ils ont un autre avantage, tiré du changement pour ainsi dire à vue d'œil de ce pays enchanté.

Je me souviens, comme si cela était d'hier, qu'en revenant, il y a trente-six ans, de la longue et laborieuse campagne du percement de l'Isthme de Suez, nous avons été ravis de contempler, du haut de la route de la Corniche, la Principauté, composée alors du rocher de Monaco, avec ses anciennes constructions et ses pittoresques remparts, et d'un nid de verdure, calme et solitaire, fait de bois de pins, d'oliviers et de citronniers, traversé par deux sentiers muletiers et émaillés de quelques maisonnettes.

Vous avez presque tous assisté à la merveilleuse transformation du pays, devenu la riche ville d'aujourd'hui, aux rues ingénieusement tracées, bordées de villas élégantes et d'édifices justement admirés et pouvant à peine contenir, avec ses cinquante-cinq hôtels (dont quelques-uns de tout premier ordre), les centaines de mille visiteurs d'élite du monde entier, attirés chaque saison par des séductions variées et par de splendides manifestations d'art. Les contes des mille et une nuits sont ici des réalités, qui donnent un haut intérêt à la collection des comptes-rendus très documentés de la presse locale.

Sans remonter aussi loin, voici la douzième fois que j'ai le grand honneur et la joie toujours nouvelle de présider le grand banquet annuel de la Société des Régates de Monaco, et vous devez vous rappeler comme moi que nous avons dû, au moins une fois, laisser avec tristesse les concurrents fuir devant la tempête, faute de pouvoir leur offrir un refuge assuré.

Quelle différence avec la situation actuelle et combien légitime doit être votre fierté de pouvoir inviter tous les amateurs de sport nautique du Littoral à venir déployer les qualités de leurs embarcations de tout tonnage, à l'aise et à l'abri dans la partie du port déjà constituée, où l'on admirait, en même temps, ces jours-ci, de magnifiques spécimens de six puissants yachts à vapeur, des navires de guerre et toute une flotille de fins voiliers, pouvant accoster directement à l'enracinement du premier quai.

C'est en constatant ce signe d'une prospérité sans cesse croissante, qu'au nom de Son Altesse Sérénissime, je lève mon verre en l'honneur et à la santé de tous ceux qui ont pris part aux luttes nautiques de cette année.

Félicitations et bons vœux au dévoué Président de la Société des Régates de Monaco et à tous ses vaillants collaborateurs!

Remerciements au Président de la Société des Bains de Mer, toujours empressée à prêter son concours le plus entier à tous les sports.

Salut confraternel aux Sociétés amies et voisines qui se sont aimablement rendues à votre appel!

Bienvenue aux brillants officiers des navires de guerre, dont la présence rehausse l'éclat de nos fêtes et donne une nouvelle preuve de l'union intime qui règne entre les populations de toute cette partie du Littoral Méditerranéen!

Après ce discours chaleureusement applaudi, M. L. Néri, président de la Société des Régates, a porté les toasts suivants :

Excellence, Messieurs,

Ma première pensée se porte vers le Prince Albert 1<sup>er</sup> qui consacre la majeure partie de Son existence aux progrès de l'Océanographie et des choses de la Mer.

Je porte un toast à la santé de S. A. S. le Prince de Monaco, notre haut protecteur, au Prince Louis et à la Famille Souveraine.

Je bois à Son Exc. M. le Gouverneur Général, que je remercie de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire de présider notre banquet.

Je lève mon verre à notre vénéré Maire, empêché par sa santé d'être avec nous.

Je lève mon verre à la marine Italienne, à M. le Commandant du *Nembo* et à MM. les Officiers qui ont bien voulu assister au banquet.

J'exprime le regret de la Société des Régates de ne pas voir parmi nous, comme les autres années, des Officiers de la marine Française que les obligations du service ont empêché de venir, et que je n'oublie pas dans la série des toasts.

Je bois à MM. les Représentants des Nations étrangères qui nous honorent de leur présence.

A MM. les Représentants des Municipalités voisines et à MM. les Fonctionnaires de la Principauté.

Je bois à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, dont les largesses contribuent à rehausser le succès de nos fêtes.

Aux yachtsmen étrangers et monégasques.

Je n'oublierai pas les Présidents et Représentants des Sociétés Nautiques, ainsi que les Présidents des Comités des Colonies Française et Italienne de Monaco, les Présidents des Sociétés Monégasques qui, par leur présence, resserrent les liens d'union et de bonne confraternité.

A la Presse, dont le concours nous est si précieux, et pour clôturer mes toasts, je bois aux Membres de notre Société qui par leur dévouement ont collaboré à la réussite de nos fêtes nautiques.

\* \*

Un autre dîner plus intime, mais non moins cordial, a été donné, également à l'hôtel de Paris, dimanche soir, par la Société des Régates pour fêter l'arrivée un peu tardive des deux petits torpilleurs français que les nécessités du service ont empêché d'assister à toutes nos courses nautiques et qui ne sont entrés dans notre port que samedi matin. Ce dîner a été présidé par M. le Consul de France, ayant à ses côtés M. le lieutenant de vaisseau Tribouillet, commandant du torpilleur 142, et M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement. En face, avait pris place M. Néri entre M. le lieutenant de vaisseau Colon, commandant du torpilleur 144, et M. Albert de Millo. Une vingtaine de yachtsmen assistaient à ce beau dîner. Au dessert, M. Léon Dhommée, consul de France, a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier M. Néri, président de la Société des Régates de Monaco, pour la délicate attention qu'il a eue en nous réunissant ce soir, à l'occasion de la venue de deux torpilleurs français dans notre port.

Messieurs, dans quelques jours, les détonations des moteurs à pétrole vont se répercuter à l'infini dans les montagnes qui nous entourent, des embarcations de formes bizarres vont fendre les flots avec rapidité au milieu de ronflements diaboliques. Ce sera le troisième meeting de canots-automobiles.

Loin de moi la pensée de nier les services que ce nouveau mode de navigation est appelé à rendre, mais combien aussi, au point de vue purement sportif, il est laissé en arrière par le yachting à voiles. J'admets très bien que des hommes, mécaniciens ou marins, se soient attachés à nous doter un jour du canot automobile idéal, les progrès réalisés depuis deux ans dans la construction des moteurs en sont un sûr garant. Mais lorsque l'on est épris des choses de la mer, combien plus agréable, plus poétique est la navigation à voile!

Ici plus de trépidations, plus de mauvaises odeurs, pas de panaches... On se laisse aller mollement bercé par la vague. Et quel charme de filer silencieusement sur les flots!

Quelques pessimistes ont craint que le canot automobile ne tue la navigation à voiles : je n'en crois rien. Par snobisme, si j'ose m'exprimer ainsi, on a voulu faire du canot automobile : mais les vrais yachtsmen reviendront vite à la voile, et je crois que nous avons encore de belles régates en perspective grâce à vous qui aurez conservé les bonnes traditions.

Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco et de la Famille Princière.

En l'honneur de M. le comte de Maleville, représentant le Gouvernement monégasque.

Je bois à la santé de M. le Président de la République, à la marine française et aux commandants Tribouillet et Colon qui la représentent aujourd'hui au milieu de nous.

Je lève également mon verre en l'honneur de M. Néri et à la Société qu'il préside avec tant de tact et de dévouement, je leur souhaite longue vie et prospérité!

M. le Président de la Société des Régates remercie le Consul et les Autorités locales, et lève à son tour son verre à la marine française et à tous les convives.

Ajoutons que les deux torpilleurs, en l'honneur desquels a été donnée cette fête finale de nos régates annuelles, ont levé l'ancre hier matin pour rallier Toulon.

**ARRÊTÉ**

Nous, Gouverneur Général de la Principauté;

Considérant qu'il est utile pour la santé publique de réglementer les proportions de plomb introduites dans les alliages servant à l'étamage des ustensiles de ménage;

Vu les délibérations approuvées du Comité d'Hygiène en date des 17 février et 5 mai 1904;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

Il est interdit de procéder à des étamages, de colporter ou de mettre en vente des objets étamés dont les alliages contiendront une proportion supérieure à 1 % de plomb.

ART. 2.

La Direction de la Sûreté publique s'assurera par des prélèvements suivis d'analyses que les prescriptions ci-dessus sont observées.

ART. 3.

Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies et punies conformément à l'article 476 §§ 4 et 5 du Code Pénal.

ART. 4.

Le Directeur de la Sûreté publique est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-deux mars mil neuf cent six.

Le Gouverneur Général,  
(Signé) : O. RITT.

Article 476 du Code Pénal :

Seront punis d'amendes depuis six francs jusqu'à dix francs inclusivement :

- 1<sup>o</sup>..., 2<sup>o</sup>..., 3<sup>o</sup>...;
- 4<sup>o</sup> Ceux qui auront vendu ou débité des boissons falsifiées, sans préjudice des peines plus sévères qui seront prononcées par le Tribunal de Police correctionnelle, dans le cas où elles contiendraient des mixtures nuisibles à la santé;
- 5<sup>o</sup> Ceux qui exposeront en vente des comestibles gâtés, corrompus ou nuisibles.

M. Georges Prade, le fidèle et dévoué secrétaire du Comité d'organisation de notre annuel Meeting des Canots automobiles, est arrivé hier de Paris, pour prendre sur place, de concert avec M. Camille Blanc, président, et les Membres du Comité, les dernières dispositions en vue de l'Exposition et des courses qui vont avoir, cette année encore, un retentissement considérable grâce à la quantité et à la qualité des concurrents.

Au port et dans l'enceinte de l'Exposition, dont l'ouverture officielle aura lieu demain mercredi, tout est à peu près terminé et, jour et nuit, on met en place les canots nouvellement arrivés soit par chemin de fer, soit par mer.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de la cérémonie d'ouverture qui sera des plus brillantes si, comme tout permet de l'espérer, elle est favorisée par le beau temps.

A l'occasion de la prochaine clôture annuelle du stand, la Direction du Tir aux pigeons de Monaco avait gracieusement invité, dimanche après-midi, les fonctionnaires de la Principauté et quelques amis à venir prendre part à un tir d'honneur et à se disputer quatre prix consistant en jolis objets d'art, généreusement offerts par la Société des Bains de Mer.

Les invités avaient répondu en grand nombre à cette aimable invitation.

Les quatre prix ont été gagnés par M. Couturier, 1<sup>er</sup>; M. le baron de Rolland, 2<sup>e</sup>; M. le capitaine de Capella, 3<sup>e</sup>; et M. Demanet, 4<sup>e</sup>.

A l'issue du tir, une coupe de champagne a été bue à la prospérité des belles réunions sportives de Monte Carlo et à la santé de l'aimable directeur du Tir aux pigeons, M. le baron de Boissieu.

La saison de printemps, au théâtre de Monte Carlo, succédant à la série des magnifiques représentations lyriques, s'est ouverte hier soir par la reprise d'un joli et populaire opéra-comique en 3 actes, *Véronique*, que le public des fidèles habitués de notre théâtre revoit toujours avec plaisir. Nous ne reviendrons pas sur cet ouvrage dont nous avons maintes fois donné ici le compte-rendu. Qu'il nous suffise de dire que cette nouvelle reprise a été des plus brillantes, grâce à une interprétation d'élite au premier rang de laquelle brillaient les deux remarquables artistes, M. Jean Périer et M<sup>lle</sup> Mariette Sully, qui ont créé à Paris les principaux rôles de *Véronique*. L'un et l'autre ont remporté hier soir un véritable triomphe dans ce délicieux opéra-comique de M. André Messager. A leurs côtés, on a également fort applaudi MM. Maurice Lamy, Poudrier et Brunais, M<sup>lles</sup> Lambert, Jane Evans et Van Riel. L'orchestre excellentement dirigé par M. D. Thibault, les chœurs, la mise en scène et les jolis décors de M. Visconti ont contribué au succès de cette pimpante représentation.

Vendredi dernier, séance bien intéressante chez les Dames de Saint-Maur. Il s'agissait d'un simple tirage de loterie : mais les intermèdes, donnés par les élèves du Pensionnat, ont été pour la nom-

breuse assistance un véritable régal. Chants et récits, dialogues et chœurs choisis avec goût, étaient enlevés avec un brio, une sûreté de méthode qui faisaient le plus grand honneur aux maîtresses aussi bien qu'aux exécutantes.

L'excellente tenue des jeunes élèves, la distinction et la grâce des anciennes, chargées de distribuer les lots, ont été fort remarquées.

Monseigneur l'Evêque présidait la cérémonie.

M. Adolfo Scander dei Baroni Levi a fait remettre à S. Exc. M. le Gouverneur Général, pour les pauvres de la Principauté, la somme de 23 fr. 50, montant d'un remboursement qui lui a été fait.

Jeudi 5 avril 1906, à 2 heures et demie

20<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours de M<sup>lle</sup> CLARA SANSONI, pianiste

*Le Songe d'une Nuit d'Eté*, ouverture. Mendelssohn.  
*Concerto en Ut mineur* (pour piano et orchestre) Mozart.  
Mademoiselle Clara SANSONI.  
*L'Apprenti Sorcier*, scherzo (demandé). Paul Dukas.  
(D'après une ballade de GÛTHE).  
*Tannhäuser*, ouverture. Wagner.  
*Concerto en La mineur* (pour piano et orchestre) Edw. Grieg.  
Mademoiselle Clara SANSONI.  
*Catalonia*, suite populaire. Albeniz.

Dans ses audiences des 27 et 29 mars 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Petit, André-Calixte, né à Marseille le 14 octobre 1867, journalier, sans domicile fixe, trois jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Gonnet, Hyacinthe, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 11 juin 1853, coiffeur, demeurant à Nice, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Renault, Alphonse-Philippe, né à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng (Seine-Inférieure) le 15 janvier 1842, apprêteur d'étoffes, sans domicile fixe, un mois et un jour de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

Petit, Louis-Henri, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 30 janvier 1861, journalier, sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Simon, Edouard, né à Fismes (Marne) le 4 septembre 1868, comptable, sans domicile fixe, 48 heures de prison, pour mendicité ;

Cigoli, Pierre, dit « Lugano », né à Lovesina (Italie) le 21 septembre 1871, garçon d'écurie, demeurant en dernier lieu à Beausoleil (Alpes-Maritimes), actuellement sans domicile connu, six mois de prison et 25 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance ;

Signoret, Louis-Octave, né à Grandpré (Ardennes) le 21 juillet 1877, chauffeur-mécanicien, 100 francs d'amende (par défaut), pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

et de Anchorena Aaron, né à Buenos-Ayres (Amérique) en 1877, Attaché de Légation, demeurant l'un et l'autre à Paris, 100 francs d'amende, pour complicité de la même infraction. Déclaré civilement responsable des faits de son préposé.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

LE DÉMON, opéra fantastique en 3 actes et 6 tableaux de A. Rubinstein.

Distribution : Tamara, fille du Prince Gudal, M<sup>lle</sup> SIGRID ARNOLDSON ; Un ange, M<sup>lle</sup> VERA ; L'Aia, M<sup>lle</sup> DURIF ; Le Démon, M. CHALIAPINE ; Le Prince Gudal, M. BOUVET ; Le Prince de Sinodal, M. PLAMONDON ; Un vieux serviteur, M. LEQUIEN ; Un messager, M. ANANIAN.

Chef d'orchestre, M. LÉON JEHIN. — Chef des chœurs, M. A. DE SABATA.

Décors de M. Visconti ; Décors lumineux de M. E. Frey. — Chef machiniste, M. Kranich.

Costumes des Maisons Pascaud, Roize, Zamperoni.

Finis coronat opus. — *Le Démon*, dernier opéra de la saison lyrique de Monte Carlo, en est aussi le digne couronnement.

Une fois de plus, les efforts personnels de M. Raoul Gunsbourg, qui ont donné à la mise en scène et à l'interprétation de l'œuvre de Rubinstein tout l'éclat qu'elle comportait, ne méritent que de très vives louanges. Ses représentations du *Démon* ont obtenu d'un public d'élite et très nombreux le plus franc succès.

Le poème de l'illustre poète russe Lermontof, qu'une traduction de P. Pelan a fait passer dans la langue française, est une œuvre de haute conception, dont le fond dramatique et la richesse des images ont puissamment agi sur l'inspiration de Rubinstein, qui en a su traduire, dans une magistrale partition, toute la profonde pensée.

Ce *Démon*, qu'on aurait tort de comparer au *Méphistophélès* de Goethe, au *Lucifer* de Byron ou au *Satan de l'Eloa* d'Alfred de Vigny, n'a que de lointaines affinités avec ces héros qui se distinguent par un souverain mépris et par l'esprit du mal, dont il souffre, lui, les angoisses.

Le poète moscovite fait éclater du caractère de son personnage fantastique le regret de ce qu'il a perdu. Son démon n'est que l'ange déchu. Il s'éprend de Tamara, la fille du Prince Gudal, qu'il aperçoit, la veille de son mariage, descendant de la maison paternelle, accompagnée de l'Aia, vers le fleuve où brille le poisson enchanté et où ses jeunes compagnes vont puiser de l'eau. Dans son éblouissante beauté, elle lui rappelle l'éclat des anges, quoiqu'elle ait le cœur d'une femme !

Plongée dans une étrange rêverie, Tamara entend une voix mystérieuse qui lui murmure des paroles d'amour. C'est le démon qui pénètre dans son cœur et lui inspire des sentiments plus forts que ceux qu'elle a connus jusque-là. Le Démon lui dit son amour, lui demande de le suivre dans son empire, où il lui donnera, pour un sourire, tout son pouvoir. Profondément émue, la jeune fille attend et appelle de ses vœux le prince de Sinodal qui, sans doute, reviendra bientôt pour la fête de l'hymen. Mais comme son fiancé se dirigeait vers elle à travers les montagnes, avec une riche caravane, des gens d'une tribu ennemie l'attaquent et le tuent.

On apporte le corps du prince de Sinodal au château Gudal. Des cris d'épouvante arrêtent tout à coup les danses de la fête nuptiale. Au milieu de la confusion générale, le Démon s'approche de Tamara abîmée de douleur et lui dit que, dans la nuit, elle le reverra sans le craindre et qu'auprès de lui elle rêvera dans une extase de bonheur. Puis il disparaît, la laissant troublée comme au sortir d'un cauchemar.

Pour fuir à cette obsession, Tamara se réfugie dans un couvent, mais en vain. Le Démon l'y poursuit, la fascine, et finit par triompher de son innocence. — « Me voici ! lui dit-il. Jusqu'ici, tu ne m'as vu qu'en rêve. Je suis celui que le monde maudit. Je brave le ciel. Mais l'amour m'a dompté. Prends pitié de mon martyre ! C'est le ciel que je retrouve en ton sourire ; mon enfer deviendra le paradis, si tu m'aimes ! »

Tamara veut chasser le tentateur. Mais celui-ci lui expose sa misère éternelle, qu'une souffrance nouvelle rend plus insupportable. « L'homme peut mourir, et sa douleur meurt avec lui. Mais son supplice ne finit jamais. »

— Ton sort fut mérité ! s'écrie Tamara.

— Que t'ai-je fait, moi ? répond douloureusement le Démon.

Tamara repousse la tentation. Mais la pitié l'emporte, lorsque le Démon fait serment de renoncer au mal pour n'aimer que le ciel. Vaincue enfin, elle meurt, et le Démon éloigné par l'ange gardien, retombe dans l'abîme.

Ce n'est assurément pas dans de courtes notes ne devant dépasser un espace limité, qu'on puisse songer à analyser les détails nombreux sur ce sujet et sur cette partition, dont la critique des plus éminents musicographes et poètes apprécie en termes précis la puissance de la passion et la richesse de la mélodie.

Il serait donc inutile de longuement insister ici sur le mérite de l'œuvre de Rubinstein, que l'on peut définitivement considérer comme de ses meilleures.

Mais, n'importe, bien que ne voulant pas entrer dans des études qui nous mèneraient loin, nous tenons à citer, parmi les beautés de sa musique, le cœur des esprits de la terre, au premier acte ; l'imprécation du Démon, la scène de la caravane avec l'épisode du prince de Sinodal, les danses orientales si colorées qui contrastent avec la scène dramatique, à l'annonce de la mort du prince, au deuxième acte ; enfin, au troisième, qui s'ouvre par une page descriptive exquise, le grandiose duo de Tamara et du Démon.

Le Démon était personnifié par M. Chaliapine qui lui prête son grand art de comédien et sa virtuosité vocale merveilleuse.

L'œuvre capitale de Rubinstein, que M. Raoul

Gunsbourg a tenu à révéler ici dans toute son essence poétique comme dans toute sa profondeur, aura eu la bonne fortune de rencontrer dans M. Chaliapine l'incomparable interprète qu'on a vu vivre dans les rôles diablement difficiles de tous les diables représentés à la scène de Monte Carlo. Le succès de cet artiste célèbre a été, comme toujours, aussi prodigieux dans le *Démon* que dans *Mephistophélès*.

M<sup>lle</sup> Sigrid Arnoldson a été sa digne partenaire. Sous les traits de Tamara, elle a fait applaudir une voix délicieuse avec des accents qui vont au cœur. C'est dire qu'elle a rendu son rôle émouvant avec beaucoup d'âme, particulièrement dans l'air si tendre, *ô nuit que tu es belle*, et dans le grand duo avec le Démon.

A côté de ces deux admirables protagonistes, M. Plamondon a joué avec une rare puissance le rôle du prince de Sinodal, et M. Bouvet, qui personnifiait le prince Gudal, s'est acquitté de sa tâche avec autant de science théâtrale que d'ardeur : deux princes aussi de l'art dramatique et du chant !

N'oublions pas M<sup>me</sup> Durif qui joue en excellente comédienne le personnage de la gouvernante (l'Aïa), et M<sup>lle</sup> Verna celui de l'Ange ; ni MM. Lequien et Ananian, parfaits dans leurs rôles épisodiques, ni la grâce séduisante de M<sup>lle</sup> Trouhanowa et le talent exceptionnel de M. Clustine dans les danses préluant aux fêtes nuptiales.

C'est bien là, vraiment, le caractère chorégraphique d'une pittoresque et charmante couleur locale.

La mise en scène — nous l'avons dit plus haut — fut digne de l'œuvre et de ses interprètes.

Les plus grands éloges sont dus à M. Eugène Frey pour ses décors lumineux à transformation, qui ont été l'objet d'une vive admiration, ainsi qu'au peintre-décorateur M. Visconti, dont on a pu apprécier les très artistiques tableaux.

Les chœurs, dirigés par M. de Sabata, n'ont laissé rien à désirer, et M. Léon Jehin mérite d'être félicité pour sa conduite orchestrale toujours impeccable.

Fernand PLATY.

## Lettre de Paris

Paris, 1<sup>er</sup> Avril 1906.

La catastrophe de Courrières, qui s'est manifestée si terrible par le nombre de victimes simultanément disparues dans les couloirs compliqués de ces mines où l'on ne pourra peut-être jamais relever les cadavres, a provoqué une manifestation grandiose, où l'horreur du désastre s'est accompagnée d'une profonde pitié et d'une chaude sympathie pour les familles des victimes. Des souscriptions ouvertes de tous côtés ont fait affluer l'argent destiné à des secours urgents ; partout la générosité et le désintéressement ont permis d'envoyer au « pays noir » des sommes considérables, et, par le vote unanime des assemblées législatives, le pays tout entier a souscrit en faveur des femmes et des enfants des mineurs. Les pays étrangers eux-mêmes ont profité de cette occasion pour manifester, en même temps que leurs sympathies pour la France, leurs sentiments de haute humanité.

Peut-être est-il permis à l'heure actuelle, en se raidissant un peu contre l'émotion qui ne manque pas de vous étreindre à l'idée de tant de malheurs fondant en même temps sur une région, d'envisager froidement ce grand élan de générosité humanitaire.

Il est bien certain que si, au point de vue rationnel, douze cents accidents analogues, survenus en des lieux divers et à des époques successives, peuvent être considérés comme équivalents, il n'en est pas de même au point de vue affectif, et la preuve en est que l'initiative publique ne se préoccupe pas des victimes, si nombreuses chaque année, des accidents isolés du travail, et que la mention d'un ouvrier tué dans un chantier, objet d'un entrefilet de journal, ne suscite pas de pitié bien active, ni bien efficace.

Mais, dira-t-on, on a fait mieux que de ménager une charité pitoyable aux victimes des accidents du travail ; une loi assure aux familles qui perdent leurs chefs dans ces conditions une pension qui les empêche de tomber dans la misère. Cela est profondément juste, mais cette loi de solidarité n'empêche évidemment pas la charité de se superposer à elle ; et la preuve en est que, dans la catastrophe actuelle, toutes les familles où l'on ne compte plus que des veuves et des orphelins sont assurées de toucher des pensions annuelles atteignant fréquemment les deux tiers du salaire moyen de l'ouvrier, soit plus d'un millier de francs pour chacune des mille familles environ qui ont pu être atteintes. Or, à l'heure actuelle, 2 millions déjà seront versés à ces familles, qui bénéficieront donc, en outre, tout de suite, de sommes liquides dépassant 2.000 francs.

On peut donc être rassuré sur la situation matérielle de ces familles, qui seront surtout atteintes moralement par l'effroyable malheur qui les frappe toutes à la tête. Mais on veut manifester la peine qu'on éprouve à leur douleur morale, et, ne sachant comment les consoler, on ne trouve, en guise de condoléances, qu'un moyen pour essayer de calmer leur légitime douleur, et envoyer de l'argent, le plus d'argent qu'on peut.

Et, encore une fois, ce mouvement de générosité a été suscité par le nombre énorme des victimes, car on serait loin de réunir la douze-centième partie des fonds que l'on recueille, s'il ne s'agissait que d'une victime isolée : le

sentiment croît plus vite que l'étendue des catastrophes. Et l'on ne réfléchit pas souvent que des malheurs peuvent survenir, capables de faire des orphelins pour lesquels on ne saurait songer à une pension. Parmi ceux mêmes qui ont échappé à la catastrophe, parmi les autres mineurs qui travaillaient dans les puits voisins, il y en aura peut-être demain qui mourront de quelque maladie, qui seront emportés en quelques jours ; et pour leurs femmes et leurs enfants, il ne pourra s'agir de pensions, car la loi sur les accidents du travail ne sera plus invocable ; et ainsi des femmes pourront être appelées à mendier aux corons des familles mêmes des victimes de la catastrophe, au point de leur faire regretter peut-être que, puisque le chef devait mourir, il n'eût pas été emporté plutôt par la mine, qui eût au moins assuré du pain à ses petits.

A côté de ces immenses souscriptions qui sont destinées à un certain nombre d'individualités, que ne songe-t-on, à cette occasion, à organiser des secours plus durables, d'un caractère plus permanent ! Mais que l'esprit rationnel, que cherche à propager la science, n'ait pas trop s'opposer aux effusions généreuses du sentiment ! Car il serait à craindre que l'intervention de la raison, en montrant qu'il y a trop à faire, empêchât de faire même un peu de bien, si faible soit-il.

Et pourtant non ! La solidarité qui se fonde sur des bases rationnelles tend bien à se substituer à l'aveuglement d'une charité entraînée par le sentiment. La loi récente sur les accidents du travail qui assurera la vie aux familles des victimes de Courrières, la loi prochaine sur les retraites ouvrières qui assurera le sort des vieillards, en sont bien des témoignages irrécusables.

L. S.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Fortuné GAUTIER**, ancien hôtelier, à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 10 avril prochain, à 2 heures et demie du soir, pour assister à la reddition du compte du Syndic définitif.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Jeu**  
**di 19 Avril 1906**, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres, au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1905-1906 ;
- 2<sup>o</sup> Rapport des Commissaires ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du Dividende ;
- 5<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des Comptes.

M. Paul Mencarelli, à Monaco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourraient contracter ses deux enfants âgés de 14 et 16 ans environ.

Étude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

### VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 5 avril 1906, à deux heures du soir, dans un magasin, situé 9, rue Sainte-Suzanne, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de huit fûts vin rouge, de cinq cents litres environ chacun.  
Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

### VENTE SUR SAISIE

Le samedi 7 avril 1906, à dix heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de deux machines à coudre, marque *Victoria*.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

### AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du trois mars 1906, le sieur **Roch Romondio**, ancien épiciier, demeurant à Monaco, a acquis du sieur **Joseph-Antoine Riberi**, le fonds de commerce de café-buvette et marchand de vin, que celui-ci exploitait à Monaco, rue Caroline, n<sup>o</sup> 8, sous le nom de *Comptoir d'Argent*.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition entre les mains de l'acquéreur, dans la huitaine, sous peine de forclusion.

Étude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

### VENTE POUR CAUSE DE DÉPART

Le jeudi cinq avril 1906, à deux heures du soir, à la *Villa Stella*, rue des Moneghetti, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier ancien et moderne, tel que : salon, salle à manger, chambres à coucher, meubles Empire et Louis XVI, tableaux-peintures, gravures anciennes en noir et en couleur, glaces, tapis, tentures, objets d'art, bibelots divers, argenterie, verrerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BRASSERIE

ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES

DE MONACO

Au Capital de 1.450.000 francs

Par suite de l'insuffisance des actions déposées, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 2 avril 1906, et suivant l'article 50 de ses Statuts, convoque à nouveau Messieurs les Actionnaires pour le *Mercredi 18 avril 1906*, à 3 heures du soir, au Siège de la Société, à Monaco (Principauté).

#### Assemblée Générale Ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;  
Lecture du rapport des Commissaires de Surveillance et approbation des dits rapports ;  
Approbation des comptes de l'exercice 1905 ;  
Nomination des Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1906.

Il sera délivré des cartes d'entrée aux ayants droit.

Les Actionnaires qui ne pourront pas être présents sont priés de demander, au Siège social, des formules de pouvoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

\*  
\*  
\*

Par suite de l'insuffisance des actions déposées, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 2 avril 1906, et suivant l'article 50 de ses Statuts, convoque à nouveau Messieurs les Actionnaires pour le *Mercredi 18 avril 1906*, à 4 heures et demie du soir, au Siège de la Société, à Monaco (Principauté).

#### Assemblée Générale Extraordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration demandant une augmentation de capital.

Il sera délivré des cartes d'entrée aux ayants droit.

Les Actionnaires qui ne pourront pas être présents sont priés de demander, au Siège social, des formules de pouvoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Imprimerie de Monaco — 1906